

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE VERZY et BEAUMONT SUR VESLE

Projet d'aménagement hydraulique du vignoble de la commune de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE

ENQUÊTE PREALABLE A UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 01-2019-EP du 7 janvier 2019, il sera procédé à la mairie de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE à une enquête publique sur la demande présentée par le président de l'association syndicale autorisée de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'aménagement hydraulique du vignoble sur le territoire des deux communes. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de VERZY – Place de l'Hôtel de Ville – 51380 VERZY.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE pendant 32 jours consécutifs, **du mercredi 6 février 2019 à partir de 14 heures 30 au samedi 9 mars 2019 inclus jusqu'à 13 heures**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau et **sur rendez-vous**, au service environnement, eau, préservation des ressources de la direction départementale des territoires (DDT) de la Marne, sur un ordinateur mis à la disposition du public, **du mercredi 6 février 2019 à partir de 14 heures 30 au samedi 9 mars 2019 inclus jusqu'à 13 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la DDT.

Toute information pourra être demandée à monsieur Jean LALLEMENT, président de l'ASA de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE, par téléphone au 03 26 50 28 43, par mail à l'adresse jean.lallement51@orange.fr ou par voie postale – Place de l'Hôtel de Ville – 51380 VERZY ou à la direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse dtt-seept-pe@marne.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources – cellule politique de l'eau – 40, boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne cedex

Madame Ingrid LENGELLE, professeur des écoles, désignée commissaire-enquêteur, siégera

en mairie de VERZY les :

- le mercredi 6 février 2019 de 14 heures 30 à 17 heures (ouverture de l'enquête) ;
- le mercredi 27 février 2019 de 14 heures 30 à 17 heures ;

en mairie de BEAUMONT SUR VESLE

- le jeudi 14 février 2019 de 10 heures 30 à 13 heures ;
- le samedi 9 mars 2019 de 10 heures 30 à 13 heures (clôture de l'enquête)

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE, à l'attention de Madame Ingrid LENGELLE, commissaire-enquêteur, qui les visera et les annexera aux registres d'enquête.

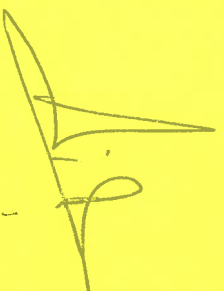
Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante dtt-seept-pe@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de M. Jean LALLEMENT, président de l'ASA de VERZY et BEAUMONT SUR VESLE sur demande adressée par mail à l'adresse jean.lallement51@orange.fr ou par voie postale – Place de l'Hôtel de Ville – 51380 Verzy, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse dtt-seept-pe@marne.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources – cellule politique de l'eau – 40, boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne cedex, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de chacune des demandes.

Châlons-en-Champagne, le **09 JAN 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La responsable adjointe de la cellule "politique de l'eau"



Maryse IVANOFF